

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 2 juin 2009, les règlements suivants :

RCA09-14003 : Règlement sur la transformation et l'occupation, à des fins de garderies, du bâtiment situé au 4125, rue Villeray.

RCA09-14004 : Règlement sur la transformation et l'occupation, à des fins de garderies, du bâtiment situé au 7715, rue Louis-Hémon.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements aux Bureaux Accès Montréal situés au 7511, rue François-Perrault et au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 10 juin 2009

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate